

Vision 2052 (WP1)

VERSION PROVISOIRE

« Appui à l'élaboration d'une vision commune et d'un plan stratégique pour la gestion durable des ressources naturelles dans la vallée du Niger au Niger »



Riiksdienst voor Ondernemend Nederland

agrer GrupoTYPSA

Remerciements

La direction du Groupement **AGRER-ACE-BEGEC** exprime sa profonde gratitude à toutes les parties prenantes et les personnes qui ont coconstruit et/ou participé à **l'établissement de la vision du programme vallée du Niger (PROVANI) au Niger à l'horizon 2052**.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des parties prenantes pour leur participation active, leur partage d'expériences et la pertinence de leurs contributions lors des différentes étapes de concertation :

- Les **représentants des services techniques du niveau national et régional** pour leur contribution et leur leadership ;
- Les membres du **Comité Technique d'Appui au Programme (CTAP)**, pour leur encadrement technique rigoureux et leurs précieux conseils et contributions ;
- Les **représentants de la société civile**, qui ont su porter la voix, les aspirations et les réalités des communautés de la vallée du Niger au niveau national mais aussi dans les trois régions Tillabéri, Niamey et Dosso ;
- Les **représentants de la coopération néerlandaise (RVO)**, dont l'appui constant, tant technique que financier, demeure un pilier fondamental du PROVANI.

Ce document est le fruit d'un effort collectif exceptionnel. Nous saluons l'expertise, la rigueur et le dévouement des **experts du Groupement**, dont le travail de collecte de données, d'animation lors des ateliers et d'analyse a permis de poser les bases de cette vision d'avenir.

Grâce à l'engagement de toutes et tous, le Niger se dote d'une feuille de route ambitieuse et partagée pour une gestion durable et prospère de la portion nigérienne de la vallée du fleuve Niger à l'horizon 2052.

Que chacun trouve ici l'expression de notre haute considération.

La Direction du Groupement

AGRER - ACE - BEGEC

Partenaires et équipe PROVANI

Représentants de l'autorité contractante

- **Agence néerlandaise pour les Entreprises (RVO) : partenaire mandataire**
  - **Ingeborg KRUKKERT :** Responsable du Programme Vallée du Niger (PROVANI)
    Courriel : ingeborg.krukkert@rvo.nl
  - **Hassane DJIBRILLA CISSÉ, Ph.D. :** Liaison Officer RVO
    Courriel : cisseronhassane@yahoo.fr
  - **Johan MEIJER :** Gestionnaire de projets en développement régional intégré.
    Courriel : johan.meijer@rvo.nl
  - **Thomas MOERMAN** : Conseiller de projets
    Courriel : thomas.moerman@rvo.nl
- **Commission néerlandaise d'évaluation environnementale (CNÉE) : partenaire qualité de l'évaluation environnementale**
  - **Stephen TEEUWEN :** Conseiller stratégique en évaluation environnementale
    Courriel : steeuwen@eia.nl
- **Ambassade des Pays-Bas à Niamey, Niger**
  - **André CARSTENS :** Ambassadeur
  - **Charlotte VERBURG :** Première secrétaire

Partenaires du Groupement de réalisation

- **S.A. AGRER N.V. : partenaire mandataire**
  - **François DUGAUGUIER :** Directeur général et administrateur délégué
  - **Olivier PÊTRE :** Directeur des opérations
    Courriel : olivier.petre@agrer.com
  - **Arthur DEBUSSCHER :** Directeur de Projet au siège d'AGRER, chargé de la gestion contractuelle
    Courriel : arthur.debusscher@agrer.com
  - **Geneviève LAPAGE :** Directrice des ressources humaines et finances
    Courriel : genevieve.lapage@agrer.com
  - **Mayana Sanoussi :** Représentant AGRER au Niger
    Courriel : sanoussimayana@yahoo.fr
- **ACE : partenaire nigérien du Groupement**
  - **Maman DJIBO :** Directeur général et coordonnateur du projet au Niger
    Courriel : mamandjibo0167@gmail.com
- **BEGEC : partenaire nigérien du Groupement**
  - **Abdoul Kader Soumaila SINA :** Directeur général
    Courriel : aksoumailasina@gmail.com

Partenaire institutionnel, Niger

- **Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement**
- **Comité national de pilotage (CNP)**
- **Comité technique d'appui au Programme (CTAP).**
    - **Laouali SOUMAILA :** Directeur Général des Eaux et Forêts, Coordonnateur du CTAP, Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement;
    - **Oumarou SIAKA :** Directeur Général du Bureau National d'Évaluation Environnementale, Assistant Technique du CTAP, Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement;
    - **Maman NAGARA :** Directeur de l'Aménagement du Territoire Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire;
    - **Salifou BAWA :** Direction Générale du Génie Rural, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage;
    - **Salissou HAROUNA MAHAMAN :** Direction Générale de l'Hydraulique, Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement;
    - **Mahaman Majitaba MOUTARI :** Directeur du Suivi des Ressources Pastorales, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage;
    - **Issoufou GARBA :** Directeur de la Promotion des Filières et des Chaînes de Valeurs Agricoles p.i à la Direction Générale de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
- **Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement**
    - **Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNÉE)**

Équipes de réalisation

- **Pour AGRER**
    - **Marc-Antoine LADOUCEUR, M.Sc., géographe** : chargé de mission, expert en évaluation environnementale et aménagement du territoire; Président, AUDITERRA Consultants Inc., Montréal, Québec, Canada
      Courriel : ma.ladouceur@auditerra.ca
    - **Jean-Philippe WAAUB, Ph.D. en aménagement** : réviseur scientifique et expert en évaluation environnementale et sociale stratégique (ÉESS) ; Président, E3SA Consultants Inc., Montréal, Québec, Canada
      Courriel : E3sa.waaubjp@gmail.com
    - **Bruno HENQUIN, MBA et ingénieur agronome, sciences du sol** : expert senior en système d'information géographique, cartographie et bases de données, Belgique
      Courriel : b.henquin@gmail.com
    - **Geoffroy DETRY, M.Sc. en géographie, géomatique et géométrologie :** expert en architecture système, Malaga, Espagne
      Courriel : detry@sigyca.com
    - **Julien Fastré, bachelier en communication sociale et certificat en géomatique :** expert en développement de systèmes, Belgique
      Courriel : julien.fastre@champs-libres.coop

- **Pour ACE**
  - **Maman DJIBO, Ph.D (c). en gestion de l'environnement, ingénieur des Eaux et Forêts** : Directeur général et coordonnateur du projet au Niger ; expert en impacts sociaux et mobilisation des parties prenantes du projet au Niger, Niamey, Niger
    Courriel : mamandjibo0167@gmail.com
  - **Idi MAMAN, ingénieur agronome, science humaine et économique** : expert en finances, Niamey, Niger
    Courriel : idimaman21@gmail.com
  - **Chaibou SALLAOU, ingénieur civil, hydraulique** : expert en eau, Niamey, Niger
    Courriel : sallaouchaibou@yahoo.fr
  - **Amadou IDRISSA BOKOYE, PhD. Géophysique, géochimie et géomécanique** : expert en adaptation aux changements climatiques, Montréal, Québec, Canada
    Courriel : abokoye@gmail.com
  - **Nouhou ABDOU, DEA en développement et gestion des ressources naturelles :** expert en système d'information géographique, Niamey, Niger
    Courriel : nouhoua@yahoo.fr
  - **Moutari KABIROU, sociologue :** spécialiste en consultation des parties prenantes
    Courriel : moutarikabirou129@gmail.com
- **Pour BEGEC**
  - **Abdoul Kader Soumaila SINA, Ph.D. en sciences de l'environnement :** Directeur général ; expert en évaluation environnementale et sociale, Niamey, Niger
    Courriel : aksoumailasina@gmail.com
  - **Rabe SANOUSSI, DEA en géophysique appliquée, ingénieur des ressources en eau :** expert hydrogéologue, Niamey, Niger
    Courriel : rsanoussi2001@yahoo.fr
  - **Dr Abouba A. SAIDOU, M.Sc., environnement et ressources naturelles** : expert en agriculture, élevage et pêcheries, Niamey, Niger

Avant-propos

La vallée du Niger au Niger constitue un espace stratégique pour ce pays sahélien. Elle concentre des ressources essentielles en eau, en terre, en biodiversité et des potentiels économiques. Elle est un pilier central de notre souveraineté nationale, de notre résilience face aux dérèglements climatiques et de la refondation de notre pacte républicain.

« ***En 2052, la Vallée du Niger au Niger, sécurisée et suivant une planification concertée, assure une gestion durable des ressources naturelles, garantissant une économie diversifiée et inclusive*** ».

C'est pour poser les fondations scientifiques, territoriales et citoyennes de cette ambition que s'est déployée la première phase (2022-2027) du Programme Vallée du Niger (PROVANI). Le présent document en constitue la pierre angulaire : fruit d'un diagnostic prospectif rigoureux et d'une démarche de coconstruction sans précédent menée au plus près des parties prenantes nationales ainsi que celles des régions de Tillabéri, Niamey et Dosso.

Le Comité national de pilotage (CNP) présente la Vision 2052 de la Vallée du Niger au Niger. Cette Vision indique ce que les régions de Tillabéri, Niamey et Dosso peuvent devenir d'ici 2052 et retient huit orientations pour y parvenir. Elle s'appuie sur le document du programme de 2022 et sur le rapport d'état des lieux, lui-même fondé en partie sur les ateliers de consultation tenus au niveau national et dans les trois régions (ateliers régionaux du 30 juin au 15 juillet 2026, 118 participations), principalement de services techniques de l'État et de la société civile.

Le passage de la Vision à l'action exige une approche territoriale intégrée. Qu'il s'agisse de reconquérir l'amont pour la région de Tillabéri, de permettre à celle de Niamey de vivre durablement avec le fleuve et son arrière-pays, ou de valoriser et transformer les ressources pour celle de Dosso tout en renforçant ses échanges, chaque intervention doit s'inscrire dans une dynamique cohérente à l'échelle de la Vallée.

Au nom du CNP, nous tenons à saluer l'engagement exceptionnel du Groupement AGRER-ACE-BEGEC pour la rigueur technique de ce travail, ainsi que la contribution inestimable des agents des services techniques des ministères sectoriels, des maires, des chefferies traditionnelles et de la RVO.

Ce document n'est pas un point d'aboutissement, mais le point de départ d'une transformation profonde de la vallée du fleuve Niger dans sa partie nigérienne. En ouvrant la voie à l'élaboration d'un Plan stratégique, il nous donne les outils pour décider par la donnée et bâtir, ensemble, l'avenir durable de la vallée du Niger.

Le Président du Comité national de pilotage (CNP)

Résumé exécutif

Contexte et démarche stratégique

Le Programme Vallée du Niger (PROVANI) se dote d'une Vision à l'horizon 2052 pour la partie nigérienne de la vallée du fleuve Niger, dans les régions de Tillabéri, Niamey et Dosso. La Vision décrit la situation que les communautés et leurs populations, de même que les institutions de la Vallée veulent atteindre en 2052 et les orientations qui permettront d'y parvenir. Elle repose sur les enjeux identifiés par les parties prenantes lors des ateliers de consultations, dont un atelier national et un atelier dans chacune des régions.

La Vision n'est pas un programme d'investissement. Elle donne aux ministères, aux collectivités territoriales, aux organisations de la société civile, au secteur privé et aux partenaires techniques et financiers un cadre commun pour décider où agir, dans quel ordre et à quelles conditions. Elle s'inscrit notamment dans le Programme pour la refondation de la République (PRR) 2025-2029, la stratégie Niger 2035, le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) 2017-2030, les objectifs de développement durable et le Plan stratégique de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Elle s'aligne, selon une approche adaptative, sur les orientations et stratégies nationales applicables. Son objectif central est de faire de la vallée un territoire sécurisé et planifié de manière concertée, doté d'une économie diversifiée et souveraine, grâce à une gestion intégrée et durable des ressources naturelles au bénéfice des communautés locales.

Les enjeux communs à toute la Vallée

Treize enjeux sont communs à toute la vallée.

Cinq enjeux majeurs touchent aux conditions d'existence :

- Pérennité du fleuve, des nappes et des zones humides ;
- Capacité à nourrir la population et le cheptel ;
- Avenir d'une population très jeune ;
- Sécurité des personnes et des biens;
- Accès à une information fiable pour décider.

Quatre enjeux structurants en sont les conditions :

- Accès aux services de base;
- Partage du territoire et sécurisation des droits d'usage;
- Accès à l'énergie et souveraineté énergétique;
- Désenclavement et connectivité du territoire.

Quatre enjeux de consolidation constituent des leviers transversaux :

- Place des femmes;
- Valorisation des ressources du sous-sol;
- Connaissance et gestion patrimoniale des ressources naturelles;
- Capacité des institutions territoriales.

Chaque région y ajoute cinq enjeux propres, soit 15 enjeux, lesquels s'ajoutent aux 13 enjeux communs à toute la vallée pour un total de 28 enjeux.

Ces enjeux obligent à arbitrer trois tensions :

- Tirer davantage de bénéfices du fleuve sans réduire son capital écologique et hydrologique ;
- Accueillir davantage de populations et d'activités sans accroître la vulnérabilité aux sécheresses et aux inondations, et la dégradation de l'environnement;
- Reconnaître la fonction propre de chaque région dans un seul système fluvial où les choix faits en amont pèsent sur l'aval.

Énoncé de la Vision 2052

« ***En 2052, la Vallée du Niger au Niger, sécurisée et suivant une planification concertée, assure une gestion durable des ressources naturelles, garantissant une économie diversifiée et inclusive*** ».

Cette Vision se décline dans chacune des trois régions, de l'amont vers l'aval :

- Tillabéri, « reconquérir l'amont », en retrouvant la paix, en restaurant ses terres et ses affluents et en valorisant durablement ses ressources ;
- Niamey, « capitale vivant avec le fleuve et son arrière-pays », en maîtrisant sa croissance, en réduisant son exposition aux inondations et en renforçant son rôle de centre de services et d'emplois ;
- Dosso, « transformer ses ressources et échanger », en restaurant ses milieux naturels, en valorisant ses productions et en renforçant ses échanges avec le Bénin et le Nigeria.

Principes directeurs

Six principes, couplés à ceux édictés dans le document du programme adopté en 2022, servent de grille d'analyse au Plan stratégique qui sera élaboré. Ce sont :

- Préserver le capital naturel et renforcer la résilience climatique ;
- Gérer la Vallée comme un système interdépendant ;
- Décider dans la transparence, avec les acteurs du territoire ;
- Garantir l'équité territoriale et l'inclusion ;
- Valoriser les ressources et garder la valeur ajoutée sur place ;
- Mobiliser des financements cohérents et responsables.

Orientations stratégiques

Huit orientations traduisent les 28 enjeux (13 communs à toute la Vallée et 15 propres aux régions) en résultats à atteindre d'ici 2052 :

1. Gestion intégrée du fleuve, des eaux et des terres ;
2. Aménagement du territoire, sécurisation foncière et résilience face aux risques ;
3. Économie de transformation et captation locale de la valeur ajoutée ;
4. Équipement du territoire et accès équitable aux services essentiels ;
5. Populations et inclusion : jeunesse, femmes et groupes vulnérables ;
6. Paix, sécurité, cohésion sociale et accueil des déplacés ;
7. Institutions locales capables, redevables et financées ;
8. Connaissance partagée et suivi des ressources pour la décision.

Ces orientations sont indissociables : la préservation du fleuve et des terres soutient la production et la souveraineté alimentaire ; l'économie locale dépend de l'énergie, de la

connectivité et des services ; la paix, l'équité et l'inclusion renforcent la résilience des ménages et la capacité des institutions.

Conditions de réussite

La Vision ne produira ses effets que si cinq conditions sont réunies :

1. Une continuité politique et institutionnelle;
2. Un financement suffisant, coordonné et transparent, qui renforce l'autonomie financière locale ;
3. L'inclusion effective des femmes et des jeunes, considérée comme une condition de performance ;
4. L'intégration de la durabilité environnementale et sociale dès la conception des interventions ;
5. Une gouvernance de la donnée appuyée par un dispositif partagé de suivi.

De la Vision au Plan stratégique

La Vision 2052 est le cadre de référence du Plan stratégique qui fait l'objet d'une Évaluation environnementale et sociale stratégique (ÉESS) intégrée, conduite en parallèle à l'élaboration dudit Plan stratégique. Élaboré avec les parties prenantes, le Plan stratégique traduira, les orientations en définissant des options, intégrées à des scénarios, dont la mise en œuvre sera évaluée sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables et de cibles à l'horizon 2052.

Table des matières

Remerciements i
Partenaires et équipe PROVANI ii
Avant-propos v
Résumé exécutif vi
Table des matières ix
Liste des tableaux xi
Liste des figures xii
Liste des sigles et abréviations xiii
1 Introduction 1
2 Objet, portée et articulation de la Vision 2052 2
3 Hypothèses de planification 4
4 Enjeux communs à toute la Vallée 5
5 Énoncé de la Vision 2052 7
5.1 Vision globale 2052 de la vallée du Niger au Niger 7
5.2 Déclinaisons régionales 8
6 Principes directeurs 10
7 Orientations stratégiques 12
7.1 Orientation 1 : Gestion intégrée du fleuve, des eaux et des terres 12
7.2 Orientation 2 : Aménagement du territoire, sécurisation foncière et résilience face aux risques 13
7.3 Orientation 3 : Économie de transformation et captation locale de la valeur ajoutée 13
7.4 Orientation 4 : Équipement du territoire et accès équitable aux services essentiels 14
7.5 Orientation 5 : Populations et inclusion : jeunesse, femmes et groupes vulnérables 14
7.6 Orientation 6 : Paix, sécurité, cohésion sociale et accueil des déplacés 14
7.7 Orientation 7 : Institutions locales capables, redevables et financées 15
7.8 Orientation 8 : Connaissance partagée et suivi des ressources pour la décision 15
7.9 Cohérence d'ensemble 15
8 Mécanismes et sources potentielles de financement 17
8.1 Proposition de mécanismes 17
8.2 Sources potentielles de financement à mobiliser 17

9 Conditions de réussite 19
9.1 Assurer la continuité politique et institutionnelle de la Vision 2052 19
9.2 Le basculement vers la performance et l'autonomie financière locale 19
9.3 Faire de l'inclusion des femmes et des jeunes un levier de développement territorial 20
9.4 Intégrer la durabilité environnementale et sociale dans les choix de développement. 20
9.5 Mettre en place une gouvernance de la donnée et un dispositif partagé de suivi ... 20
10 De la Vision au Plan stratégique : ÉESS, mise en œuvre et suivi-évaluation 21
10.1 Élaboration du Plan stratégique et réalisation de son ÉESS 21
10.2 Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation 22
11 Conclusion générale 23
ANNEXES 24
Annexe 1 – Enjeux communs à toute la Vallée 25
Annexe 2 - Correspondance entre les enjeux communs à toute la Vallée et les orientations stratégiques 32

Liste des tableaux

Tableau 1. Enjeux communs à toute la Vallée 5
Tableau 2. Les cinq enjeux de chaque région 6
Tableau 3. Les 8 orientations et les enjeux traités 12

Liste des figures

Figure 1. Zone d'étude du PROVANI 2
Figure 2. Architecture de la vision 2052 avec les déclinaisons régionales 9

Liste des sigles et abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACE	Appui Conseil en Environnement, Cabinet nigérien partenaire du Groupement
ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGRER	Entreprise belge partenaire mandataire du Groupement
AGRHYMET	Centre régional d'agriculture, d'hydrologie et de météorologie
BEGEC	Bureau d'Études Gestion Environnement et Cartographie
BNÉE	Bureau National d'Évaluation Environnementale
CC	Changements Climatiques
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des sols
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNÉE	Commission Néerlandaise d'Évaluation Environnementale
CNP	Comité national de pilotage
CTAP	Comité technique d'appui au programme
DRE	Direction régionale de l'environnement
ÉESS	Évaluation environnementale et sociale stratégique
FDS	Forces de défense et de sécurité
FfOC	Forces, faiblesses, opportunités, contraintes
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GMV	Grande Muraille verte
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Orientations stratégiques

OT	Orientation transversale
PANGIRE	Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau
PCGES	Plan cadre de gestion environnementale et sociale
PDES	Plan de développement économique et social
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PPP	Politiques, programmes et plans
PROVANI	Programme Vallée du Niger
PRR	Programme pour la refondation de la République 2025–2029
PTF	Partenaires techniques et financiers
RN1	Route nationale n° 1
RVO	Agence néerlandaise pour les entreprises
SAF	Schéma d'aménagement foncier
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
TIC	Technologies de l'information et de la communication

1 Introduction

Le Programme de Planification Stratégique sur la Gestion Durable des Ressources Naturelles de la Vallée du Niger au Niger (Programme Vallée du Niger : PROVANI) amorce une étape décisive de son déploiement avec la formulation de la Vision à l'horizon 2052, qui en constitue le premier maillon. Afin de garantir l'ancrage territorial et la légitimité de la Vision et du futur Plan stratégique, la démarche s'est appuyée sur une approche rigoureuse de coconstruction entre les parties prenantes avec l'appui des experts du Groupement AGRER-ACE-BEGEC.

Cette démarche s'inscrit dans un processus engagé dès l'atelier de créativité et la formulation du document du programme adopté en 2022, puis poursuivi par l'atelier de lancement du programme, l'atelier de lancement de l'étude, l'atelier national de consultation des parties prenantes et, enfin, les ateliers régionaux. À cet effet, des ateliers de consultation ont réuni d'abord les parties prenantes du niveau national, qui portent en premier lieu les plans, puis celles des trois régions qui composent le bassin du fleuve Niger au Niger : Tillabéri, Niamey et Dosso. Ces parties prenantes comprennent les ministères techniques et les structures de mission, les services techniques nationaux et régionaux, les collectivités territoriales, les ONG et associations de développement, ainsi que des représentants de la RVO et du CTAP.

Il convient de noter que ces trois régions sont affectées par les répercussions des changements climatiques (CC) en termes d'inondations/sécheresses, dégradation des terres et des écosystèmes, perte de biodiversité, canicules et changements dans la dynamique spatio-temporelle des précipitations. Ces répercussions affectent de façon notable la vie socioéconomique dans le bassin du fleuve Niger.

Le croisement des dynamiques participatives de ces ateliers, des analyses d'experts, de la littérature existante et des exigences des Objectifs de Développement Durable (ODD) a permis d'identifier les grands défis et les caps stratégiques pour l'avenir de la vallée. Ces éléments d'orientation sont détaillés dans ce document et ses annexes.

2 Objet, portée et articulation de la Vision 2052

Objet : La Vision 2052 décrit la situation que les populations et les institutions concernées de la Vallée du fleuve Niger au Niger veulent atteindre en 2052, et les orientations qui permettront d'y arriver. Elle donne aux parties prenantes (décideurs, institutions publiques, structures techniques, collectivités territoriales, ONG et autres acteurs) un cadre commun pour décider où et comment agir, dans quel ordre et à quelles conditions suivant une approche concertée.

Elle n'est pas un programme d'investissement. Le Plan stratégique de la Vallée du Niger, au Niger doit en préciser les modalités de mise en œuvre.

Portée : La Vision 2052 couvre la partie nigérienne de la vallée du Niger (Figure 1 ci-dessous), dans les régions de Tillabéri, Niamey et Dosso, vue comme un seul système où les ressources naturelles notamment, l'eau, les terres, les écosystèmes et les communautés qui y vivent sont interdépendants. La zone d'étude couvre la partie nigérienne du bassin du fleuve Niger, qui sert d'unité d'analyse ; la zone d'intervention du PROVANI regroupe les 48 communes riveraines du fleuve et de sa proximité immédiate, relevant des trois régions. L'horizon de 2052 laisse le temps de restaurer les écosystèmes, de construire les infrastructures et de renforcer les institutions nationales, régionales et locales.

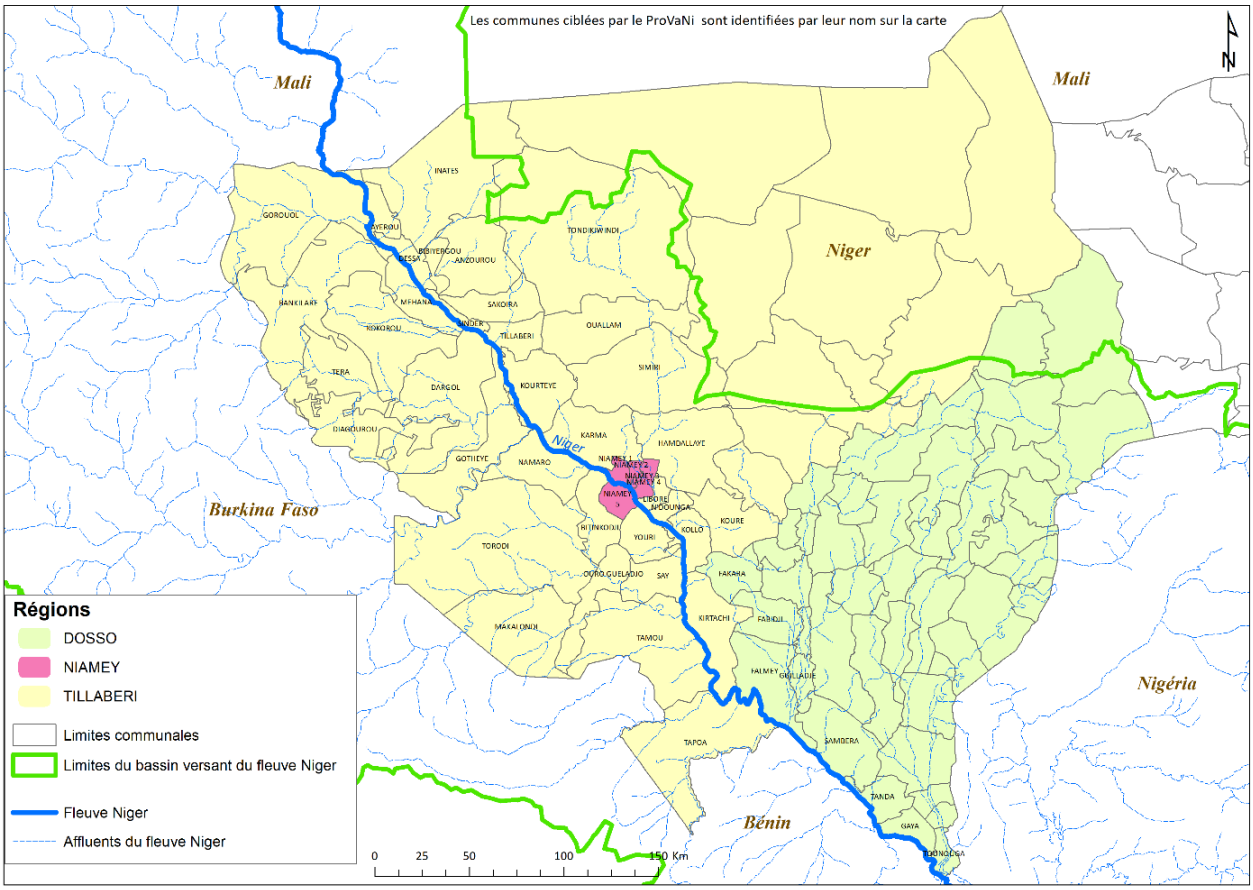

Figure 1. Zone d'étude du PROVANI

Articulation : La Vision 2052 est formulée en tenant compte notamment des documents suivants :

- Programme pour la Refondation de la République (PRR) 2025-2029;
- Stratégie Niger 2035;
- Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) 2017-2030;
- Objectifs de développement durable (ODD);
- Plan stratégique de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN);
- Schémas d'Aménagement Fonciers (SAF) des régions.

Elle sera traduite en un Plan stratégique, assorti d'une Évaluation environnementale et sociale stratégique (ÉESS) intégrée et conduite en parallèle, qui fixera les priorités, les responsabilités, le financement, les indicateurs et l'intégration des enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans une perspective de développement durable. Cette lecture d'ensemble évite les interventions isolées.

3 Hypothèses de planification

Les six hypothèses présentées ci-dessous décrivent les conditions extérieures que le Plan stratégique ne maîtrise pas, mais dont dépend sa réussite. Elles seront nuancées, adaptées et complétées lors du Plan stratégique.

Hypothèses critiques externes

- **Coopération du bassin du Niger.** Les États riverains respectent les accords de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et coordonnent leurs ouvrages et prélèvements, en amont comme en aval ;
- **Sécurité.** L'insécurité régionale demeure suffisamment circonscrite pour permettre l'accès aux terres, aux chantiers et aux zones d'intervention, sur l'essentiel de la vallée ;
- **Financement.** Les financements extérieurs (bailleurs, investisseurs) ne baissent pas de façon significative sur la période du plan, et le cofinancement national est assuré ;
- **Stabilité macroéconomique et budgétaire.** L'État conserve sa capacité à honorer ses engagements budgétaires (dette soutenable) dans un cadre institutionnel stable.
- **Intégration économique régionale.** Les relations avec les pays frontaliers restent stables, et les corridors de transport et les marchés régionaux demeurent accessibles pour écouler et transformer la production ;
- **Conditions de marché.** Les prix des produits d'exportation (cultures de rente, bétail, minerais) et les coûts des intrants et de l'énergie évoluent de façon à maintenir la rentabilité des filières soutenues.

Des facteurs de pression peuvent être associés à ces hypothèses de planification.

Facteurs de pression (tendances de fond)

- **Démographie :** forte croissance d'ici 2052 (doublement de la population nationale selon les projections de référence), la population de la vallée du fleuve Niger pouvant croître plus vite que la moyenne en raison des migrations et de l'urbanisation ;
- **Ressources limitées :** eaux de surface et souterraines, sols et sous-sol sont finis, et leur connaissance est inégale ; les quantités exploitables ne sont pas toutes évaluées avec précision ;
- **Climat :** à long terme, débits du fleuve, sécheresses, crues et ensablement sont supposés rester dans une fourchette connue (trajectoire de référence), avec une trajectoire pessimiste d'aggravation à prendre en compte.

4 Enjeux communs à toute la Vallée

Un enjeu désigne ce que la Vallée peut gagner ou perdre d'ici 2052. Treize enjeux communs à toute la Vallée ressortent de l'atelier national de consultation et des ateliers régionaux de juin et juillet 2026. Ils sont classés en trois paliers selon ce qui est en jeu.

Ces 13 enjeux communs aux trois régions sont présentés au tableau ci-dessous, par palier.

Tableau 1. Enjeux communs à toute la Vallée

Enjeux majeurs (5) Des conditions d'existence sont en péril	1. Pérennité du fleuve Niger, des nappes et des zones humides comme supports vitaux et économiques 2. Capacité de la Vallée à nourrir sa population et son cheptel 3. Avenir d'une population très jeune	4. Sécurité des personnes, des biens et continuité de la vie collective 5. Accès à une information fiable et utilisable pour la décision
Enjeux structurants (4) Conditions nécessaires pour répondre aux enjeux majeurs	6. Accès des populations aux services de base sur l'ensemble du territoire 7. Partage du territoire et sécurisation des droits d'usage	8. Accès à l'énergie et souveraineté énergétique du territoire 9. Désenclavement et connectivité du territoire
Enjeux de consolidation (4) Leviers transversaux et institutionnels	10. Place des femmes dans l'économie et dans les décisions du territoire 11. Valorisation des ressources du sous-sol comme levier de développement socio-économique	12. Connaissance et gestion patrimoniale des ressources naturelles 13. Capacité des institutions territoriales à conduire le développement

Les enjeux sont interdépendants. Par exemple : l'ensablement du fleuve touche à la fois l'eau potable, la pêche, l'irrigation et le transport, et les choix faits en amont ont des conséquences en aval; l'état du fleuve et des terres détermine les capacités de production ; l'aménagement du territoire influence l'exposition aux risques et peut contribuer à arbitrer les conflits d'utilisation du sol ; enfin, le développement économique dépend des ressources humaines, de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'énergie et de la qualité de la gouvernance.

La réponse à ces enjeux doit être pensée à l'échelle de la Vallée, dans le respect des compétences institutionnelles et des spécificités des régions de Tillabéri, Niamey et Dosso.

Chacune des trois régions présente également cinq enjeux qui lui sont propres, classés par ordre d'importance (Tableau 2 ci-après). Ils précisent sa contribution à la Vision commune. Les régions sont présentées de l'amont vers l'aval.

Tableau 2. Les cinq enjeux de chaque région

Région de Tillabéri (amont)	Région de Niamey (au centre)	Région de Dosso (aval)
1. Sécurisation de la zone des trois frontières et retour d'une vie collective normale	1. Maîtrise de la croissance urbaine et du foncier	1. Préservation du système eau, sol et végétation
2. Reconquête des terres, des forêts et du fleuve	2. Habitabilité et résilience de la capitale face à l'eau	2. Passage d'une agriculture de subsistance à une économie agroalimentaire
3. Capacité à faire vivre la population sur un espace productif limité	3. Capacité de Niamey à offrir un avenir à sa jeunesse	3. Valorisation maîtrisée de la position frontalière
4. Accueil des déplacés et recomposition des lieux habités	4. Équité entre le centre et la périphérie	4. Place des femmes et des jeunes ruraux dans le développement régional
5. Valorisation des potentiels minier, agricole et solaire en revenus locaux	5. Confiance civique et capacité financière des institutions urbaines	5. Gouvernance de proximité, justice et sécurité foncière

Ces 28 enjeux, soit 13, communs à l'ensemble de la Vallée, et 15 pour les régions, sont le point de départ de la Vision 2052. Les orientations stratégiques en découlent, et c'est à partir d'elles que seront formulées les options du Plan stratégique assorti d'une ÉESS. Pour chaque enjeu, le détail (ce qui est à gagner et à perdre, les acteurs concernés, les causes et les conséquences) figure à l'annexe 1 pour les enjeux communs à toute la Vallée et dans le rapport d'état des lieux pour les enjeux régionaux.

Ensemble, les treize enjeux obligent à arbitrer trois tensions.

- Tirer davantage de bénéfices du fleuve sans réduire son capital écologique et hydrologique ;
- Accueillir davantage de populations et d'activités sans accroître la vulnérabilité aux sécheresses et aux inondations, et la dégradation de l'environnement;
- Reconnaître la fonction propre de chaque région dans un seul système fluvial où les choix faits en amont pèsent sur l'aval.

5 Énoncé de la Vision 2052

La Vision 2052 de la Vallée du Niger au Niger s'inscrit dans le prolongement du document de programme adopté en 2022, élaboré selon un processus participatif et itératif fondé sur une théorie du changement.

Elle a ensuite été enrichie au cours de l'étude du Groupement et en coconstruction avec les parties prenantes, par l'atelier national de consultation et par les ateliers régionaux de Tillabéri, Niamey et Dosso. Une séance de synthèse tenue ensuite avec le CTAP et la RVO a permis de recouper les informations collectées lors de ces consultations et de se prononcer sur des propositions d'énoncés de la vision. La Vision proposée résulte ainsi de l'ensemble du processus. Elle propose un horizon commun pour Tillabéri, Niamey et Dosso, considérées comme les composantes interdépendantes d'un même système fluvial, territorial, écologique et économique.

Les éléments suivants constituent un cadre stratégique pour la Vallée :

- Une Vision globale et ses déclinaisons régionales (ce chapitre);
- Six principes directeurs applicables à toute intervention (chapitre 6);
- Huit orientations stratégiques qui traduisent les 28 enjeux identifiés en résultats à atteindre d'ici à 2052 (chapitre 7).

La vision est en cohérence avec la théorie du changement définie dans le document du programme et qui vise un changement à long terme à travers une gestion durable des ressources naturelles favorisant l'amélioration du développement socioéconomique inclusif des populations de la Vallée du Niger. Pour cela, il est escompté une planification participative pour la gestion des ressources naturelles et des investissements coordonnés, pour laquelle tous les partenaires techniques et financiers (PTF) inscrivent leurs appuis dans un cadre fédérateur et cohérent.

5.1 Vision globale 2052 de la vallée du Niger au Niger

« *En 2052, la Vallée du Niger au Niger, sécurisée et suivant une planification concertée, assure une gestion durable des ressources naturelles, garantissant une économie diversifiée et inclusive* ».

Les éléments suivants permettent d'en développer le contenu :

- En 2052, la Vallée du fleuve Niger au Niger est un territoire en paix, désenclavé, productif et résilient;
- Aménagée et planifiée conjointement et de manière intégrée, de l'amont vers l'aval, la Vallée protège ses habitants des crues et des sécheresses et réduit les écarts entre villes et milieux ruraux;
- Restaurés et gérés ensemble, le fleuve, ses affluents, ses nappes, ses terres et ses écosystèmes assurent une eau de qualité et en quantité suffisante pour combler les besoins des générations actuelles et futures;
- Son agriculture, son élevage, ses pêcheries, son sous-sol et son soleil nourrissent sa population et sont le moteur d'une économie qui crée de la valeur et des emplois sur place;

- Formées aux métiers de demain, ses populations, en particulier les jeunes et les femmes, en sont les premiers acteurs et sont les vecteurs de la souveraineté économique du Niger.

5.2 Déclinaisons régionales

Tillabéri, reconquérir l'amont

- La paix est revenue, les personnes déplacées ont regagné leurs foyers ou sont accueillies sans tension, et les villages ont retrouvé leurs champs, leurs pâturages et leurs marchés;
- Les terres et les affluents restaurés retiennent désormais les sols qui ensablaient le fleuve;
- L'exploitation des ressources minières, solaires, agro-sylvo-pastorales et halieutiques génère des revenus locaux sans polluer l'eau et ses bénéfices sont partagés équitablement entre les populations.

Niamey, capitale vivant avec le fleuve et son arrière-pays

- La croissance de la capitale est maîtrisée, elle ne bâtit plus en zone inondable;
- Elle rend au fleuve des eaux traitées;
- Marché, centre de services et bassin d'emplois de toute la vallée, elle ouvre un avenir à ses jeunes.

Dosso, transformer ses ressources et échanger

- Dallols, mares et rôneraies sont restaurés;
- Les femmes et les jeunes ruraux accèdent à la terre;
- La région valorise ses productions et commerce avec le Bénin et le Nigeria, au profit de ses producteurs.

Ces trajectoires régionales sont complémentaires : la reconquête de l'amont à Tillabéri, l'adaptation de Niamey à son fleuve et à son arrière-pays, ainsi que la transformation des ressources et le développement des échanges à Dosso concourent à une même Vision (voir Figure 2). Afin que les décisions et investissements restent cohérents avec cette ambition, ils doivent s'appuyer sur des principes communs applicables à toute la Vallée.

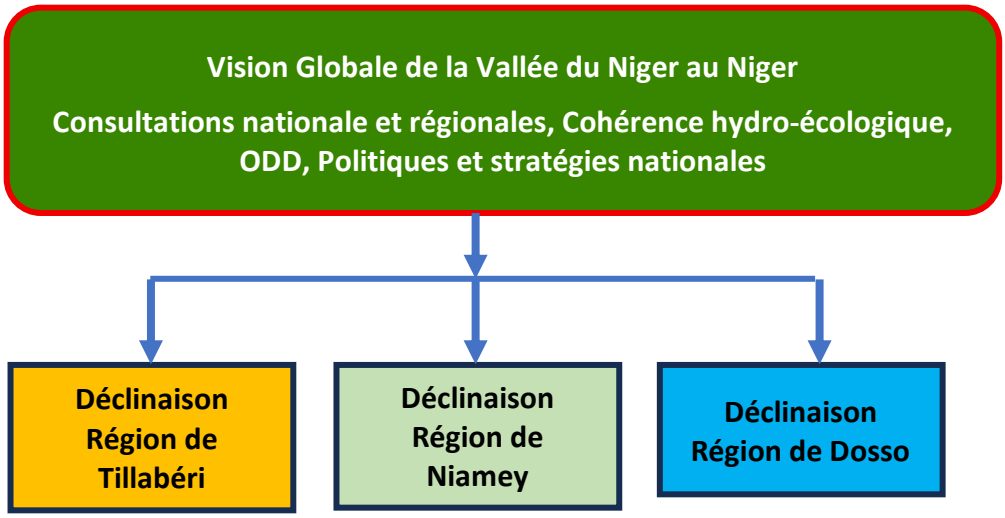

Figure 2. Architecture de la vision 2052 avec les déclinaisons régionales

6 Principes directeurs

La Vision est fondée sur six (6) principes qui servent de grille d'analyse. Toutes les options de mise en œuvre, coconstruites par les parties prenantes, dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique, doivent prendre en compte lesdits principes, en plus de ceux qui ont été édictés dans le document du programme et rappelés ci-après.

Les Principes directeurs sont :

- Préserver le capital naturel et renforcer la résilience climatique : Toute intervention dans la Vallée contribue à préserver ou à restaurer l'eau, les sols, les écosystèmes et la biodiversité, et tient compte des sécheresses, des inondations et de la dégradation des terres. Les effets cumulés sont évalués à l'échelle de la Vallée ;
- Gérer la Vallée comme un système interdépendant : Les décisions prises dans une région ont des effets dans les autres, surtout d'amont en aval. Les interventions sont conçues à l'échelle de la Vallée, dans le respect des compétences des institutions territoriales ;
- Décider dans la transparence, avec les acteurs du territoire : Les actions reposent sur des objectifs explicites, des responsabilités identifiées et des indicateurs vérifiables. Les collectivités, les services techniques, les autorités coutumières et religieuses reconnues, la société civile et les opérateurs économiques participent à la planification, et leurs capacités se renforcent au fil du temps ;
- Garantir l'équité territoriale et l'inclusion : Les écarts d'accès aux services entre villes, périphéries, campagnes et zones isolées diminuent. Les jeunes, les femmes, les personnes déplacées et les personnes en situation de handicap participent aux décisions et accèdent à la formation, au crédit, à la terre et aux débouchés ;
- Valoriser les ressources et garder la valeur ajoutée sur place : Les ressources agricoles, pastorales, halieutiques, forestières, minières et énergétiques sont exploitées de façon durable et équitable. La transformation locale, le stockage, la logistique, l'énergie et l'irrigation passent en premier là où ils sont faisables;
- Mobiliser des financements cohérents et responsables : Les ressources publiques, territoriales, privées et celles des partenaires sont coordonnées, selon des critères de priorisation transparents, avec un suivi de l'exécution et l'entretien des équipements. Tout mécanisme de financement commun est examiné avant toute décision ;

Ces principes indiquent la manière d'agir ; ils ne définissent pas, à eux seuls, les résultats à produire. Pour passer de l'ambition de long terme à une action structurée, il y a lieu de prendre aussi en compte les principes directeurs du programme adopté en 2022 et qui sont :

- Principe de l'approche programmatique;
- Principe de vision et de cohérence à long terme;
- Principe d'articulation avec les outils de planification en vigueur;
- Principe d'alignement et de synergie;

- Principe d'adaptation sociale;
- Principe de pragmatisme;
- Principe d'utilisation des résultats d'ailleurs.

Ces principes guident la mise en œuvre de la Vision 2052 dans la préparation du Plan stratégique tout comme son déploiement futur. Toute option stratégique à coconstruire dans le cadre du PROVANI ou tout investissement futur pour mettre en œuvre le Plan stratégique devront démontrer leur contribution à la durabilité environnementale, à l'intégration territoriale, à l'équité sociale, à la création de valeur locale et à une gouvernance responsable**.**

7 Orientations stratégiques

La Vision 2052 se décline en huit orientations stratégiques, répondant aux 28 enjeux identifiés, soit 13 enjeux communs à toute la Vallée et 15 enjeux propres aux régions de Tillabéri, Niamey et Dosso, pris en charge par les déclinaisons régionales de chaque orientation (voir ci-dessous : « Dans les régions »).

Les orientations ne sont pas des secteurs. Un même enjeu relève souvent de plusieurs orientations, et une orientation peut toucher à plusieurs enjeux. Le tableau 3 ci-après indique, pour chacune des orientations, les enjeux communs à toute la Vallée qu'elle traite en premier lieu.

Tableau 3. Les 8 orientations et les enjeux traités

Orientations	Énoncés	Enjeux communs à toute la Vallée, traités en premier lieu
Orientation 1	Gestion intégrée du fleuve, des eaux et des terres	Enjeux 1, 2, 12 : fleuve et nappes; capacité à nourrir la population; connaissance et gestion des ressources naturelles
Orientation 2	Aménagement du territoire, sécurisation foncière et résilience face aux risques	Enjeux 7 : partage du territoire et droits d'usage
Orientation 3	Économie de transformation et captation locale de la valeur ajoutée	Enjeux 2, 11 : capacité à nourrir la population; ressources du sous-sol
Orientation 4	Équipement du territoire et accès équitable aux services essentiels	Enjeux 6, 8, 9 : services de base; énergie; désenclavement
Orientation 5	Populations et inclusion : jeunesse, femmes et groupes vulnérables	Enjeux 3, 10 : avenir de la jeunesse; place des femmes
Orientation 6	Paix, sécurité, cohésion sociale et accueil des déplacés	Enjeux 4 : sécurité et continuité de la vie collective
Orientation 7	Institutions locales capables, redevables et financées	Enjeux 13 : capacité des institutions territoriales
Orientation 8	Connaissance partagée et suivi des ressources pour la décision	Enjeux 5, 12 : gestion des ressources naturelles; information fiable pour décider

7.1 Orientation 1 : Gestion intégrée du fleuve, des eaux et des terres

En 2052, le fleuve Niger au Niger, ses affluents, ses nappes et les terres qui l'alimentent sont gérés comme un seul système. Le fleuve est géré en concertation avec les autres pays du bassin, au sein de l'ABN. Les débits viennent de l'amont (Guinée, Mali) et les choix de la vallée touchent le Nigeria en aval.

L'ensablement est maîtrisé, les plantes envahissantes sont contenues, les pollutions sont réduites, les sols et les forêts sont restaurés et les espèces menacées sont protégées. La Vallée garde ainsi une eau de qualité et une base productive durable, et ce, pour tous les usages.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : fixation des berges de la Sirba, reboisement, restauration de l'autorité environnementale dans les forêts classées et les aires protégées, dont le Parc du W;
- **Niamey** : réduction des rejets d'eaux usées et de la pollution du fleuve, lutte contre l'ensablement, maintien de la ceinture verte;
- **Dosso** : conservation des eaux et des sols, régénération des rôneraies et des doumeraies, lutte contre les plantes envahissantes.

7.2 Orientation 2 : Aménagement du territoire, sécurisation foncière et résilience face aux risques

En 2052, l'occupation et le développement du territoire sont conformes aux plans et schémas d'aménagement national, régionaux, communaux et locaux. L'aménagement du territoire est aussi adapté aux changements et risques climatiques. Les zones inondables ne sont plus bâties, les villes et les espaces ruraux se développent selon une planification urbaine et rurale, la ceinture verte est protégée, les couloirs de transhumance et les aires de pâturage sont balisés, et les droits d'usage, notamment ceux des femmes et des jeunes, sont sécurisés.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : réhabilitation des digues et exclusion du bâti des zones inondables;
- **Niamey** : planification urbaine, digues, protection des berges, gestion des catastrophes;
- **Dosso** : accès sécurisé des femmes à la terre par les mécanismes juridiques locaux.

7.3 Orientation 3 : Économie de transformation et captation locale de la valeur ajoutée

En 2052, la **Vallée transforme sur place** une part croissante de ses productions agricoles, pastorales, halieutiques et minières. L'irrigation, le stockage, la transformation, l'organisation des filières et le commerce transfrontalier créent des emplois formels et des revenus locaux, et la valeur ajoutée demeure dans les territoires qui contiennent les ressources. La Vallée cherche à accroître la part de valeur ajoutée conservée dans les territoires, sans compromettre l'eau, les terres, la biodiversité ni les droits des communautés.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : périmètres irrigués sécurisés, petites unités de transformation bétail-viande, industries minières;
- **Niamey** : unités industrielles, formalisation du commerce, intensification agricole en périphérie
- **Dosso** : transformation agroalimentaire, mécanisation et commerce avec le Bénin et le Nigeria.

7.4 Orientation 4 : Équipement du territoire et accès équitable aux services essentiels

En 2052, la production et la distribution de l'énergie, les infrastructures et réseaux de transports, l'eau potable, l'assainissement, la santé et l'éducation forment un socle d'équipements et de services planifiés comme un système, entretenu et financé durablement. Les zones de production sont reliées aux marchés par des réseaux de transports efficaces. Les territoires sont désenclavés et les populations rurales, périurbaines et isolées accèdent aux services essentiels. La dépendance au bois-énergie recule. L'électrification rurale est complétée. Les populations des villages ont accès aux services et aux marchés toute l'année.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : mini-réseaux photovoltaïques, routes de désenclavement, infrastructures des villes relais qui accueillent les personnes déplacées et viabilité des villages autour du barrage de Kandadji**;**
- **Niamey** : renforcement de l'accès aux services essentiels dans les zones périphériques, amélioration de l'assainissement et articulation de son développement urbain avec son arrière-pays**;**
- **Dosso** : électrification des marchés et des périmètres irrigués, pistes rurales reliant les zones de production aux marchés, y compris frontaliers, et services sociaux de base**.**

7.5 Orientation 5 : Populations et inclusion : jeunesse, femmes et groupes vulnérables

En 2052, les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, disposent de la formation, du crédit, de la terre et des débouchés qui leur permettent de contribuer pleinement à l'économie et aux décisions du territoire. La formation est ajustée aux métiers porteurs.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : entrepreneuriat et crédit pour les jeunes exposés à l'enrôlement armé;
- **Niamey** : enseignement professionnel et technique adapté à la demande d'emploi, infrastructures pour la jeunesse;
- **Dosso** : centres de formation technique et professionnelle, activités génératrices de revenus pour les femmes.

7.6 Orientation 6 : Paix, sécurité, cohésion sociale et accueil des déplacés

En 2052, les populations et les biens publics et privés sont en sécurité dans toute la Vallée. Les écoles, les centres de santé et les marchés fonctionnent, les conflits entre communautés se règlent par des mécanismes locaux reconnus, et les personnes déplacées sont rentrées dans leurs villages ou se sont installées sans tension avec les communautés d'accueil.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : présence de l'État, comités de paix, retour ou accueil des déplacés;
- **Niamey** : sécurité des personnes et des biens en milieu urbain, retour ou accueil des déplacés;
- **Dosso** : présence des forces de défense et de sécurité dans les communes frontalières.

7.7 Orientation 7 : Institutions locales capables, redevables et financées

En 2052, les communes et les services déconcentrés disposent des ressources humaines, techniques et financières pour planifier et gérer le territoire au plus près des populations. Les cadres juridiques, notamment ceux relatifs à l'environnement, au foncier et à l'aménagement du territoire, sont appliqués, la justice est accessible et les citoyens ont confiance dans leurs institutions.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : présence permanente de l'État et renforcement de l'autorité des services de l'environnement;
- **Niamey** : consolidation des ressources propres des structures municipales et amélioration de la communication gouvernementale;
- **Dosso** : rapprochement de la justice vers les justiciables tout en renforçant les capacités des autorités déconcentrées et des services techniques.

7.8 Orientation 8 : Connaissance partagée et suivi des ressources pour la décision

En 2052, l'information et les données sur le territoire sont collectées, documentées, analysées, cartographiées, compilées et accessibles selon des règles connues. Cette information est fiable pour planifier, aménager, protéger, développer durablement la Vallée, mettre en œuvre les politiques publiques et effectuer les arbitrages. Les institutions et les observatoires échangent leurs données et améliorent ainsi la connaissance des nappes, de l'hydrographie, des sols, de l'environnement, des écosystèmes et des populations.

Dans les régions :

- **Tillabéri** : suivi hydrosédimentaire de la Sirba et télédétection des zones inaccessibles;
- **Niamey** : intégration du risque d'inondation au cadastre et à la planification urbaine;
- **Dosso** : suivi des nappes affleurantes des dallols.

7.9 Cohérence d'ensemble

Les huit orientations sont indissociables. Par exemple, la préservation du fleuve et des terres soutient la production et la sécurité, et la souveraineté alimentaire ; une économie locale diversifiée dépend de l'énergie, de la connectivité et des services ; l'équité territoriale, la paix et l'inclusion renforcent à leur tour la résilience des ménages, la cohésion sociale et la capacité des institutions à conduire le développement.

Ces huit orientations guident les actions à prendre en compte dans la formulation des options à mettre en œuvre pour atteindre la Vision. Le Plan stratégique, coconstruit avec les parties prenantes, devra prendre en compte les priorités territoriales et définir les résultats attendus, les indicateurs objectivement vérifiables ainsi que les mécanismes et sources potentielles de financement.

8 Mécanismes et sources potentielles de financement

8.1 Proposition de mécanismes

Pour atteindre la Vision 2052 et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique, les mécanismes suivants pourront être examinés par les différents acteurs :

- **Budget-programme pluriannuel :** programmation par orientation, région et portefeuille d'actions, avec coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance;
- **Fonds ou guichet de coordination PROVANI :** mécanisme à examiner pour cofinancer les actions interrégionales, sur la base de critères transparents et d'un suivi public. Il ne remplace pas les budgets des ministères et collectivités;
- **Contrats territoriaux de performance :** conventions entre État, régions, communes et opérateurs, liant décaissements, résultats, sauvegardes environnementales et entretien des équipements;
- **Co-financement communal :** mobilisation progressive des recettes propres, notamment pour l'entretien, les services de proximité et la contrepartie locale;
- **Partenariats public-privé responsables :** pour l'énergie, le stockage, la transformation, la logistique, l'assainissement et les services numériques, avec partage clair des risques et protection de l'intérêt public;
- **Financement fondé sur les résultats :** pour la restauration des terres, l'accès aux services, l'emploi des jeunes, l'inclusion des femmes ou la réduction des pertes après récolte;
- **Paiements pour services écosystémiques :** à étudier pour la protection des bassins versants, berges, forêts et zones humides, lorsque la mesure des résultats est fiable.

8.2 Sources potentielles de financement à mobiliser

Les sources potentielles à mobiliser sont énumérées ci-dessous :

- **État et collectivités territoriales :** budgets sectoriels, investissements publics, dotations et recettes propres locales;
- **Partenaires techniques et financiers :** appuis bilatéraux et multilatéraux, selon leurs priorités en eau, sécurité alimentaire, gouvernance, énergie, infrastructures, emploi et climat;
- **Financements climatiques et environnementaux :** adaptation, restauration des terres, biodiversité, reboisement, gestion intégrée de l'eau, réduction des risques de catastrophe et énergie renouvelable;
- **Institutions régionales :** instruments mobilisables via l'ABN, les dispositifs régionaux de gestion de l'eau, de climat, d'agriculture et de résilience;
- **Secteur privé et institutions financières :** banques, microfinance, entreprises des filières agroalimentaires, énergétiques, logistiques et numériques;
- **Mécanismes liés aux ressources extractives :** recettes fiscales, redevances et obligations de retombées locales, sous réserve d'une gouvernance transparente,

de sauvegardes robustes et d'une compatibilité avec les usages agricoles, pastoraux et environnementaux;

- **Communautés, diaspora et organisations de producteurs :** apport local, épargne collective, investissements communautaires et partenariats de filière, en complément et non en substitution des obligations publiques.

9 Conditions de réussite

L'atteinte de la Vision 2052 dépend de conditions institutionnelles, organisationnelles, financières, sociales, environnementales et techniques qui permettent de transformer les orientations stratégiques en résultats durables. Ces conditions ne constituent pas des mesures déjà approuvées : elles devront être précisées dans le Plan stratégique.

Ces conditions tiennent compte des résultats de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et contraintes (FfOC) du rapport d'état des lieux. Sur les 450 énoncés de FfOC recueillis dans les trois régions (566 en comptant les 116 besoins exprimés), les faiblesses (136) l'emportent légèrement sur les forces (131), et les contraintes (94) sur les opportunités (89). Le déficit est le plus marqué à Tillabéri (43 faiblesses contre 33 forces), sous l'effet de l'insécurité, tandis que Niamey et Dosso présentent un profil plus équilibré. Les blocs Planète et Population affichent les déficits les plus nets, en lien avec l'eau, l'ensablement et l'accès aux services de base. Le bloc Paix et gouvernance est le seul où les forces et les opportunités dominent : la présence institutionnelle et sécuritaire et la légitimité des chefferies traditionnelles constituent des points d'appui. Enfin, la jeunesse, sa formation et son insertion économique reviennent dans les besoins de chacun des cinq blocs. Les cinq conditions ci-après visent à consolider ces forces, à bénéficier des opportunités, et à lever les faiblesses et contraintes les plus structurantes.

Elles s'appliquent à l'ensemble de la vallée du Niger au Niger et nécessitent une coordination continue entre l'ensemble des parties prenantes soit : l'État, les collectivités territoriales, les services techniques, les autorités locales, les organisations de la société civile, la recherche universitaire, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et les populations concernées.

Ainsi, la Vision produira ses effets si ces cinq conditions sont réunies. Le Plan stratégique les précisera.

9.1 Assurer la continuité politique et institutionnelle de la Vision 2052

La Vision s'inscrit dans le long terme, alors que les budgets, projets et mandats sont souvent limités dans le temps. Le PROVANI doit donc devenir un cadre stable de coordination entre l'État, les collectivités, les services techniques et les autres acteurs des régions de Tillabéri, Niamey et Dosso. Cela suppose l'alignement avec les politiques existantes, des revues périodiques, la conservation des études et décisions, ainsi qu'un cadre juridique et administratif garantissant la continuité du programme. L'enjeu est de faire du PROVANI un cadre durable de convergence des interventions, plutôt qu'une succession de projets isolés.

9.2 Le basculement vers la performance et l'autonomie financière locale

L'atteinte de la Vision exige des ressources pour les écosystèmes, les infrastructures, les services essentiels, les capacités locales et le suivi. Le financement devra combiner les ressources publiques, les financements climatiques et environnementaux, les investissements privés responsables et les appuis des partenaires. Il devra aussi reposer sur des besoins clairement identifiés, des critères transparents de sélection et de suivi des

investissements, des audits et une répartition équitable entre les territoires. La performance dépend autant de l'efficacité et la transparence des financements que de leur volume.

9.3 Faire de l'inclusion des femmes et des jeunes un levier de développement territorial

Les jeunes et les femmes doivent avoir un meilleur accès à l'éducation, à la formation, au foncier, au financement, aux services et aux opportunités économiques. La Vision prévoit de soutenir la formation adaptée aux filières porteuses, l'insertion professionnelle, l'entrepreneuriat et la participation aux décisions. Les personnes déplacées et les autres groupes vulnérables doivent également être associés. L'inclusion constitue une condition de performance économique, de cohésion sociale et de réduction des vulnérabilités.

9.4 Intégrer la durabilité environnementale et sociale dans les choix de développement

Les choix liés à l'irrigation, l'urbanisation, aux activités minières et industrielles, aux infrastructures ou à l'exploitation forestière peuvent affecter l'eau, les sols, les écosystèmes et les moyens d'existence. Le Plan stratégique devra donc prendre en compte les effets cumulés à l'échelle de la vallée, réduire les risques de pollution et les risques climatiques, protéger les zones écologiquement sensibles et garantir la compatibilité des investissements avec les ressources disponibles. L'ÉESS pourra éclairer les parties prenantes pour choisir un scénario de Plan stratégique à retenir et des investissements avant son adoption.

9.5 Mettre en place une gouvernance de la donnée et un dispositif partagé de suivi

Les données sur l'eau, les sols, les écosystèmes, le foncier, les infrastructures et les dynamiques sociales restent dispersées ou incomplètes. Un système partagé devra inventorier, documenter et diffuser ces informations selon des règles d'accès claires. Il devra produire des indicateurs et des tableaux de bord communs, assurer la traçabilité des données produites par les projets et fournir une information accessible aux décideurs et aux parties prenantes. Un éventuel observatoire de la Vallée devrait appuyer la décision, la transparence et l'apprentissage collectif, sans se substituer aux systèmes d'information existants des institutions.

Pour autant que les conditions externes, lui soient favorables, la réussite du PROVANI reposera ainsi sur une articulation cohérente entre continuité du portage politique et de la gouvernance de la Vision, financement responsable, inclusion effective, sauvegarde environnementale et sociale, et décision éclairée par des données fiables. Ces conditions devront être traduites en responsabilités, modalités de financement, indicateurs et mécanismes de redevabilité dans le futur plan stratégique.

10 De la Vision au Plan stratégique : ÉESS, mise en œuvre et suivi-évaluation

10.1 Élaboration du Plan stratégique et réalisation de son ÉESS

La Vision 2052 est le cadre de référence du Plan stratégique de la Vallée et de son ÉESS intégrée. Ledit plan traduit les modalités d'atteinte de la vision en définissant les résultats attendus, assortis d'indicateurs objectivement vérifiables et de cibles à l'horizon 2052. Il s'agit d'un instrument d'orientation et de coordination. Il n'est pas un schéma d'aménagement et ne remplace pas les compétences des collectivités et des ministères. Il part des 28 enjeux (13 communs à toute la Vallée et 15 propres aux régions), des huit orientations stratégiques et des six principes de la Vision.

Le Plan stratégique traduira les huit orientations de la Vision 2052 en options territorialisées. Une option désigne un choix de développement, par exemple encadrer l'orpaillage pour protéger l'emploi des femmes dans une zone donnée ou y réserver les terres à l'agriculture irriguée. Les options seront combinées en scénarios, c'est-à-dire en ensembles cohérents de choix. Ainsi, chaque option précisera les enjeux auxquels elle répond, les territoires et populations concernés, les actions prévues, les résultats attendus, les responsabilités, les échéances, les risques environnementaux et sociaux, les coûts indicatifs, les sources de financement et les indicateurs objectivement vérifiables.

En rappel, tel que retenu dans le document du programme, la première phase de la planification stratégique s'étalera sur dix ans. À cet effet, une analyse des relations avec les programmes et appuis des partenaires intervenant dans la vallée du Niger, sera effectuée. Des termes de référence seront proposés pour le démarrage des premiers projets à moyen terme. Ainsi, un portefeuille de projets à moyen terme, prêt à démarrer d'un point de vue opérationnel sera élaboré.

Les priorités seront définies à l'échelle de l'ensemble de la Vallée et dans les régions de Tillabéri, Niamey et Dosso. Elles viseront notamment la restauration du fleuve, des eaux et des terres ; l'aménagement résilient et la sécurisation foncière ; la transformation locale des ressources ; l'accès équitable aux services, à l'énergie et à la connectivité ; l'inclusion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables ; la paix et la cohésion sociale ; le renforcement des institutions territoriales ; ainsi que la connaissance partagée des ressources et le suivi des résultats. Les parties prenantes pourraient aussi vouloir saisir des opportunités ou se positionner de manière prospective.

Cette architecture permet de passer de la Vision à un Plan stratégique opérationnel sans confondre les orientations de long terme avec des projets isolés. Sous réserve des prérogatives des parties prenantes, le financement reposera sur une combinaison de ressources publiques nationales et territoriales, d'appuis des partenaires techniques et financiers, d'investissements privés responsables et, lorsque pertinent, de mécanismes de cofinancement local et de financement fondé sur les résultats. La transparence, l'équité territoriale, l'entretien durable des équipements et la redevabilité constitueront des conditions de mobilisation et de suivi de ces ressources.

L'ÉESS accompagnera la formulation du Plan stratégique afin d'éclairer les parties prenantes en vue de choisir entre les scénarios, d'apprécier leurs effets cumulés et

d'intégrer, dès la conception, les exigences environnementales, économiques et sociales. Elle va donc au-delà d'une simple addition d'études d'impact (ÉIES) de projets.

Cela permettra en outre de répondre aux exigences nationales notamment celles de la loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger et ses textes d'application subséquents, qui rendent obligatoire l'ÉESS des politiques, stratégies, plans et programmes au Niger.

10.2 Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation et de révision est un volet important du Plan stratégique. Il détermine si le Plan demeurera un instrument utilisé et mis à jour, ou s'il deviendra un document figé, sans effet sur les décisions.

Les différents intervenants, notamment, les structures techniques, les partenaires techniques et financiers ainsi que les ONG et associations, sont invités à considérer ce dispositif de suivi-évaluation et de révision comme une condition de réussite du Plan stratégique, au même titre que son contenu. À cet effet, conformément aux orientations du programme adopté, un cadre de gouvernance, tenant dûment compte de toutes les parties prenantes, de tous les échelons, sera mis en place pour la période 2028-2052.

Le Plan stratégique comprendra donc un Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) opérationnel, issu de l'ÉESS, assorti de jalons, d'indicateurs objectivement vérifiables et de points de révision définis avec les parties prenantes. Ce dispositif permet de mesurer ce qui avance, d'ajuster périodiquement les priorités et les mesures selon l'évolution des multiples dimensions contextuelles telles que par exemple, les paramètres climatiques, économiques, sécuritaires, et de relancer, à échéance, les partenaires qui se sont engagés à financer ou à réaliser des volets du Plan stratégique. Il permet d'actualiser le Plan stratégique sans perdre les objectifs fixés dans la présente Vision 2052.

Ce dispositif appartient aux institutions nigériennes, qui pilotent la mise en œuvre du Plan stratégique adopté. Les méthodes, les données et les outils de suivi seront intégrés au Plan stratégique et aideront à la mise à jour suivant des périodicités définies.

> Le passage de la Vision 2052 au Plan stratégique et à son ÉESS doit ainsi garantir que les ambitions du PROVANI deviennent des choix réalisables, concertés et mesurables, tout en préservant durablement les ressources, les écosystèmes, les communautés et les moyens d'existence de la vallée.

11 Conclusion générale

Le présent document marque une étape décisive dans la mise en œuvre de **PROVANI.** En s'appuyant sur une démarche de coconstruction participative et rigoureuse menée auprès des acteurs nationaux mais aussi ceux des régions de Tillabéri, Niamey et Dosso, ce travail a permis de dépasser les barrières administratives classiques pour appréhender le fleuve Niger et ses territoires comme un système unique, profondément interdépendant, de l'amont vers l'aval.

La formalisation de la Vision globale, selon laquelle « ***En 2052, la Vallée du Niger au Niger, sécurisée et suivant une planification concertée, assure une gestion durable des ressources naturelles, garantissant une économie diversifiée et inclusive*** », offre un cadre commun répondant aux défis sécuritaires, environnementaux, sociaux et économiques qui fragilisent la Vallée, tout en préservant les ressources nécessaires aux générations futures. En reconnaissant des trajectoires complémentaires pour chaque territoire « **Tillabéri qui reconquiert l'amont, Niamey qui vit avec le fleuve et son arrière-pays, et Dosso qui transforme ses ressources et renforce ses échanges »** la Vision 2052 jette les bases d'un développement territorial intégré et durable.

Cependant, le passage de cette vision prospective à une réalité tangible est lié à des conditions institutionnelles, organisationnelles, financières, sociales, environnementales et techniques.

La prochaine étape consistera à traduire les huit orientations stratégiques définies en un **Plan stratégique opérationnel,** lequel sera soumis à une **ÉESS conduite parallèlement à sa formulation**. Cette démarche permettra d'éclairer le choix des options et d'évaluer leurs effets cumulés sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

En définitive, le PROVANI a vocation à contribuer, en s'alignant sur le Programme pour la Refondation de la République (PRR), au développement durable de la vallée. L'engagement soutenu de l'État nigérien, l'implication des autorités locales et coutumières, et l'appui des partenaires techniques et financiers constituent les piliers sur lesquels se bâtira l'avenir prospère et pacifié de la vallée du Niger au Niger.

ANNEXES

Annexe 1 – Enjeux communs à toute la Vallée

Enjeu	Ce qui est en jeu (à gagner, à perdre, pour qui, d'ici 2052)	Chaîne de causes et de conséquences	ODD liés	Lien avec le PRR (au-delà du développement durable)
1. Pérennité du fleuve Niger, des nappes et des zones humides comme supports vitaux et économiques *Enjeu majeur*	**À gagner :** un fleuve navigable, riche en ressources halieutiques et porteur d'une eau de qualité pour tous les usages. **À perdre :** l'eau potable, le revenu de la pêche, l'irrigation, le transport et le potentiel hydroélectrique, si l'ensablement et la pollution progressent. **Pour qui :** l'ensemble des populations et leurs activités liées au fleuve, d'ici 2052.	L'érosion des versants, le transport sédimentaire des affluents et l'érosion des berges du fleuve ensablent le lit, ce qui réduit les débits d'étiage, la capacité de stockage, la navigabilité et le potentiel halieutique du fleuve. Les plantes aquatiques envahissantes asphyxient le milieu. Les rejets domestiques et industriels et la pollution d'origine agricole dégradent la qualité de l'eau. Un même processus atteint donc l'eau potable des ménages, le revenu des pêcheurs, l'agriculture irriguée, le transport fluvial, le potentiel hydroélectrique et la santé publique.	2, 3, 6, 13, 15	Axe 4, volet 6 (Eau et cadre de vie) / lien partiel : le volet ne couvre pas la navigabilité ni la pêche fluviale.
2. Capacité de la Vallée à nourrir sa population et son cheptel *Enjeu majeur*	**À gagner :** une sécurité alimentaire fondée sur une agriculture, un élevage et une pêche restaurés, durables et robustes. **À perdre :** la capacité même de la Vallée à nourrir sa population, si la dégradation des terres et la pression démographique se poursuivent sans réponse adéquate. **Pour qui :** les ménages ruraux et les enfants exposés à la malnutrition chronique, d'ici 2052.	La production dépend d'une agriculture pluviale de subsistance aux rendements faibles, sur des sols fragiles et dégradés par l'érosion hydrique et éolienne, le surpâturage, des modes d'exploitation peu protecteurs et une forte pression démographique. La croissance démographique, l'aléa climatique, les pertes après récolte, la faiblesse de la transformation locale et les conflits d'accès à l'eau et aux pâturages se conjuguent, dans un contexte de pauvreté élevée et de malnutrition chronique chez les jeunes enfants.	1, 2, 7, 12, 13, 15	Axe 3, volet 2 (Souveraineté alimentaire) et volet 3 (Transformation et écoulement des produits agricoles) / lien direct.

Enjeu	Ce qui est en jeu (à gagner, à perdre, pour qui, d'ici 2052)	Chaîne de causes et de conséquences	ODD liés	Lien avec le PRR (au-delà du développement durable)
3. Avenir d'une population très jeune *Enjeu majeur*	**À gagner :** une jeunesse formée, employée, motivée et motrice du développement de la Vallée. **À perdre :** cette même jeunesse, si elle bascule vers l'exode, la frustration sociale ou l'enrôlement armé faute de formation, de crédit, d'emploi et de perspectives. **Pour qui :** la jeunesse, qui forme près de la moitié de la population de la Vallée, d'ici 2052.	Près de la moitié de la population a moins de quinze ans. L'offre scolaire et de formation est insuffisante et mal ajustée au marché, l'emploi informel et précaire domine, le sous-emploi des jeunes ruraux est chronique hors saison des pluies. L'éducation professionnelle et technique est particulièrement en cause. Selon que cette jeunesse accède ou non à la formation, au crédit et à l'emploi, elle devient le moteur du développement de la Vallée ou alimente l'exode, la frustration sociale, la contestation de l'ordre afin de provoquer le changement.	1, 4, 5, 8, 10	Axe 4, volet 1 (Système éducatif et insertion socio-économique) et volet 5 (Employabilité et entrepreneuriat des jeunes) / lien direct.
4. Sécurité des personnes, des biens et continuité de la vie collective *Enjeu majeur*	**À gagner :** la continuité de la vie collective (écoles, santé, marchés, institutions) dans l'ensemble de la Vallée. **À perdre :** cette continuité, si par exemple, l'insécurité transfrontalière du Liptako-Gourma continue de vider des zones entières de leurs habitants et de leurs services. **Pour qui :** les populations et les communes touchées par les déplacements forcés, d'ici 2052.	L'insécurité transfrontalière, facteur externe au territoire, entraîne la fermeture d'écoles, de centres de santé et de marchés, l'abandon des champs et des pâturages, des déplacements forcés et la perte des recettes fiscales des communes. Elle atteint simultanément l'éducation, la santé, la production, le commerce et la capacité même des institutions locales à fonctionner.	3, 4, 11, 16	Axe 1 (Renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale) / lien direct.

Enjeu	Ce qui est en jeu (à gagner, à perdre, pour qui, d'ici 2052)	Chaîne de causes et de conséquences	ODD liés	Lien avec le PRR (au-delà du développement durable)
5. Accès à une information fiable et utilisable pour la décision *Enjeu majeur*	**À gagner :** une information territoriale connue, accessible, datée, documentée et traçable, dont la qualité et les limites d'utilisation sont connues, et suffisamment fiable pour planifier, suivre les politiques publiques, arbitrer et fonder les décisions. **À perdre :** la capacité de fonder les choix de développement sur une connaissance partagée du territoire, si les données restent dispersées, difficiles d'accès, peu documentées ou dépassées, et si les données consolidées par les projets se perdent à leur clôture. **Pour qui :** les institutions productrices et gestionnaires de données, les collectivités, les décideurs, les partenaires techniques et financiers, les chercheurs et les acteurs du développement de la Vallée, d'ici 2052.	Les institutions nationales produisent de nombreuses données sectorielles, mais peu sont inventoriées et documentées de façon à savoir quelles données existent, qui les détient, de quand elles datent, comment elles ont été produites et à quelle échelle elles sont utilisables. Faute de catalogues partagés, les demandes sont larges et imprécises, et les règles d'accès, peu formalisées, passent souvent par des courriers officiels et des validations hiérarchiques aux délais imprévisibles. Les données obtenues sont souvent incomplètes, dépassées, dispersées ou dans des formats inexploitables. Les jeux de données produits par les projets sont rarement reversés aux institutions compétentes : doublons, versions parallèles et perte de traçabilité s'ensuivent. Ces difficultés limitent le croisement entre secteurs, l'analyse spatiale et multicritère et l'usage de l'information dans la planification. Les données ouvertes, les observatoires et la télédétection offrent des compléments, à condition d'en connaître la méthode, la résolution et les limites. L'enjeu affecte transversalement le suivi des autres enjeux, notamment le fleuve, le foncier, les services essentiels et les ressources naturelles.	9, 16, 17	Axe 2 – Promotion de la bonne gouvernance / lien transversal : amélioration de l'accès à l'information, des capacités institutionnelles et de la coordination entre acteurs.

Enjeu	Ce qui est en jeu (à gagner, à perdre, pour qui, d'ici 2052)	Chaîne de causes et de conséquences	ODD liés	Lien avec le PRR (au-delà du développement durable)
6. Accès des populations aux services de base sur l'ensemble du territoire *Enjeu structurant*	**À gagner :** une réduction durable de la pauvreté par l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation et l'énergie. **À perdre :** la reproduction de la pauvreté d'une génération à l'autre, si les déficits d'infrastructures et de personnel se maintiennent. **Pour qui :** les populations rurales et périurbaines, d'ici 2052.	Les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont insuffisants, la couverture sanitaire est inégale sur le territoire et manque de personnel qualifié en zone rurale, les ruptures de médicaments sont récurrentes, les classes sont surchargées et les infrastructures scolaires manquent. Ces déficits se cumulent sur les mêmes populations, généralement rurales et périurbaines, et entretiennent la pauvreté d'une génération à la suivante.	1, 3, 4, 6, 10	Axe 4 / lien direct avec plusieurs volets à la fois : volet 1 (Système éducatif), volet 3 (Santé et hygiène) et volet 6 (Eau et cadre de vie).
7. Partage du territoire et sécurisation des droits d'usage *Enjeu structurant*	**À gagner :** une affectation et une utilisation adéquates du sol et du territoire, conciliant agriculture, élevage, activités minières, zones urbaines et zones inondables. **À perdre :** la multiplication des conflits d'usages du territoire, si la spéculation foncière et l'accès inégal à la terre persistent ou si la planification du territoire est lacunaire. **Pour qui :** agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, industriels, femmes et populations urbaines, d'ici 2052.	Quatre conflits se superposent sur le même territoire entre agriculteurs et éleveurs autour des espaces partagés (points d'eau, couloirs de transhumance/passage, …) ; entre exploitation minière et agriculture ; entre extension urbaine et terres agricoles ; entre habitat et zones inondables. La spéculation foncière, l'accès restreint des femmes à la terre, l'urbanisation non planifiée et la difficulté d'application des textes amplifient ces tensions et les transforment en conflits sociaux.	2, 5, 10, 11, 15, 16	Pas de lien spécifique relevé au-delà du développement durable.

Enjeu	Ce qui est en jeu (à gagner, à perdre, pour qui, d'ici 2052)	Chaîne de causes et de conséquences	ODD liés	Lien avec le PRR (au-delà du développement durable)
8. Accès à l'énergie et souveraineté énergétique du territoire *Enjeu structurant*	**À gagner :** une souveraineté énergétique fondée sur le solaire, l'éolien et Kandadji, au bénéfice de la santé, de l'éducation, de la transformation et de l'irrigation. **À perdre :** la dépendance aux importations et au bois de chauffe, avec son coût social et environnemental. **Pour qui :** pour tous et en particulier pour les ménages ruraux non raccordés et les filières industrielles, d'ici 2052.	L'ensoleillement est exceptionnel, le potentiel éolien réel et le volet hydroélectrique de Kandadji constitue un levier national (et de souveraineté énergétique). Pourtant la couverture en milieu rural reste très faible, la dépendance aux importations et les délestages fragilisent l'approvisionnement, le coût de l'électricité est élevé et le recours au bois de chauffe accentue le déboisement et l'érosion des bassins versants. L'énergie conditionne le pompage et l'irrigation, la transformation des produits, la conservation par le froid, le fonctionnement des hôpitaux et l'éclairage public.	2, 3, 6, 7, 9, 12, 13	Axe 3, volet 4 (Services énergétiques, de transport et des TIC) / lien direct et fort.
9. Désenclavement et connectivité du territoire *Enjeu structurant*	**À gagner :** un territoire connecté où les productions atteignent les marchés et les populations les services de base. Temps de transport raccourcis. **À perdre :** la valeur des récoltes et l'accès aux soins, à l'éducation, si l'enclavement et le mauvais état des pistes perdurent. **Pour qui :** les zones de production et les populations isolées, d'ici 2052.	L'enclavement des zones de production, le mauvais état des pistes rurales aggravé par les inondations, la faiblesse des infrastructures de stockage et de marché et la faible couverture numérique renchérissent les intrants, font perdre les récoltes avant leur mise en marché et limitent l'accès aux services, à l'éducation et aux soins de santé. La position de carrefour frontalier, la RN1, l'aéroport international, le pôle logistique de Gaya, la liaison vers le port de Cotonou et le transport fluvial restent sous-exploités.	1, 2, 8, 9, 10, 11	Axe 3, volet 4 (Services énergétiques, de transport et des TIC) / lien direct pour la composante transport.

Enjeu	Ce qui est en jeu (à gagner, à perdre, pour qui, d'ici 2052)	Chaîne de causes et de conséquences	ODD liés	Lien avec le PRR (au-delà du développement durable)
10. Place des femmes dans l'économie et dans les décisions du territoire *Enjeu de consolidation*	**À gagner :** une implication et une contribution à part entière des femmes dans l'économie et dans les instances décisionnelles du territoire. **À perdre :** le potentiel productif et la cohésion sociale, si l'accès à la terre, à l'instruction et aux instances locales reste restreint. **Pour qui :** les femmes et les filles de la Vallée, d'ici 2052.	Les groupements féminins sont dynamiques dans le maraîchage, le petit commerce et la micro-transformation, et le tissu associatif est structuré. Grand potentiel aussi pour le secteur des mines et l'orpaillage. Mais l'accès des femmes à la propriété foncière agricole reste très restreint, leur alphabétisation inférieure à celle des hommes, leur participation aux instances rurales faible, et les mariages précoces limitent la rétention scolaire des filles. Le cadre juridique existe mais s'applique difficilement. La productivité agricole, la nutrition des enfants et la cohésion sociale en dépendent directement.	1, 3, 4, 5, 8, 10	Pas de lien spécifique relevé au-delà du développement durable.
11. Valorisation des ressources du sous-sol en levier de développement socio-économique du territoire de la Vallée *Enjeu de consolidation*	**À gagner :** des emplois, des revenus et une industrialisation nationale financés par les ressources minières et pétrolières. **À perdre :** les terres agricoles, l'eau et les forêts, ainsi que la paix sociale, à cause des conflits entre les usages d'un même territoire, si l'exploitation se fait sans encadrement prospectif (aménagement du territoire et évaluation environnementale) ni retombées locales (emploi, industrie de transformation). **Pour qui :** les territoires miniers et les populations qui en dépendent pour l'agriculture, l'élevage et les PFNL, d'ici 2052.	La Vallée recèle de l'or, du lithium, du manganèse et du fer, le sel de Sambéra, et accueille un projet de raffinerie et de complexe pétrochimique. Ces ressources peuvent financer les services, créer des emplois et soutenir une industrialisation nationale. Elles peuvent aussi générer des conflits d'usage avec l'agriculture et l'élevage, des pressions environnementales sur l'eau et les sols, une déforestation liée aux techniques d'extraction, et une valeur ajoutée qui échappe au territoire et la population de la Vallée.	1, 7, 8, 9, 12, 15	Axe 3, volet 5 (Chaînes de valeur minières et pétrolières) / lien direct et fort.

Enjeu	Ce qui est en jeu (à gagner, à perdre, pour qui, d'ici 2052)	Chaîne de causes et de conséquences	ODD liés	Lien avec le PRR (au-delà du développement durable)
12. Connaissance et gestion patrimoniale des ressources naturelles *Enjeu de consolidation*	**À gagner :** un suivi et une gestion éclairée et durable des nappes, des sols et des écosystèmes. Les ressources naturelles constituent un héritage commun à préserver pour les générations futures. **À perdre :** des ressources non renouvelables épuisées sans arbitrage, faute de données. **Pour qui :** les générations futures et les usagers actuels des ressources naturelles, et en particulier de l'eau souterraine, d'ici 2052.	Les contextes hydrogéologiques sont contrastés et mal connus : zone de socle contraignante, nappes affleurantes des dallols vulnérables aux pollutions, nappes sédimentaires profondes du nord, nappes fossiles non renouvelables, aquifères partagés avec les pays voisins. Il en va de même de l'état de la biodiversité, des aires protégées et des sols. Sans données ni régime de gestion explicite, les décisions d'aménagement se prennent à l'aveugle et les ressources non renouvelables peuvent être épuisées sans arbitrage. La Vallée accueille pourtant plusieurs institutions régionales (Ex. : Autorité du Bassin du Niger (ABN), AGRHYMET, ACMAD) et l'Université Abdou Moumouni.	6, 9, 12, 13, 15, 17	Pas de lien spécifique relevé au-delà du développement durable.
13. Capacité des institutions territoriales à conduire le développement *Enjeu de consolidation*	**À gagner :** des institutions locales capables de conduire concrètement le développement. **À perdre :** la mise en œuvre de toutes les autres orientations, si les communes restent sans moyens ni redevabilité. **Pour qui :** l'ensemble des populations de la Vallée, d'ici 2052.	Les communes manquent de ressources propres et de moyens techniques, l'application des textes est inégale, l'incivisme et la faible redevabilité affaiblissent la confiance des citoyens, et les plans de développement communaux ne font pas l'objet d'évaluation environnementale. Sans cette capacité, aucune des orientations précédentes ne peut être mise en œuvre au plus près des populations. Le cadre de la refondation nationale, l'appartenance à l'Alliance des États du Sahel et la présence de nombreux partenaires techniques et financiers constituent des appuis mobilisables.	11, 16, 17	Axe 2 (Promotion de la bonne gouvernance) / lien direct.

Annexe 2 - Correspondance entre les enjeux communs à toute la Vallée et les orientations stratégiques

● : principal - ○ : accessoire

Enjeux communs à toute la Vallée	OS1	OS2	OS3	OS4	OS5	OS6	OS7	OS8
1. Pérennité du fleuve Niger, des nappes et des zones humides comme supports vitaux et économiques	●		○	○				
2. Capacité de la Vallée à nourrir sa population et son cheptel	●	○	●					
3. Avenir d'une population très jeune			○	○	●			
4. Sécurité des personnes, des biens et continuité de la vie collective						●		
5. Accès à une information fiable et utilisable pour la décision							○	●
6. Accès des populations aux services de base sur l'ensemble du territoire				●	○		○	
7. Partage du territoire et sécurisation des droits d'usage		●			○	○	○	
8. Accès à l'énergie et souveraineté énergétique du territoire	○		○	●				
9. Désenclavement et connectivité du territoire			○	●			○	
10. Place des femmes dans l'économie et dans les décisions du territoire		○	○		●			
11. Valorisation des ressources du sous-sol en levier de développement socio-économique du territoire de la Vallée	○		●		○			

● : principal - ○ : accessoire

Enjeux communs à toute la Vallée	OS1	OS2	OS3	OS4	OS5	OS6	OS7	OS8
12. Connaissance et gestion patrimoniale des ressources naturelles	●						○	●
13. Capacité des institutions territoriales à conduire le développement	○						●	

La matrice porte sur les 13 enjeux communs à toute la Vallée. Les 15 enjeux propres aux régions sont pris en charge par les déclinaisons régionales des orientations (chapitre 7) et détaillés dans le rapport d'état des lieux.